



5 - Administration générale

**Document unique d'évaluation des  
risques professionnels - subvention  
du Fonds national de Prévention**

**Rapport n° CP/2014/511**

**Service gestionnaire :**

Direction des ressources humaines

**Résumé :**

Le Conseil général s'est engagé en 2013 dans une démarche d'évaluation des risques professionnels de ses agents, formalisée dans un Document Unique. Dans ce cadre, le Fonds national de prévention de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales a accordé une subvention de 48 000 € au Département. Le présent rapport vise à présenter un point d'étape de la démarche et à obtenir le versement du solde de la subvention.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente un point d'étape sur la démarche d'évaluation des risques professionnels, dans le cadre de la subvention versée par le Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités (CNRACL). La validation du Document unique ainsi que du plan d'actions subséquent par la présente Commission constituent en effet un préalable au versement du solde de la subvention accordée en 2013 pour un montant total de 48 000€.

L'évaluation des risques professionnels est formalisée dans un document unique (DU), qui constitue un état des lieux de la situation générale de la collectivité en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

L'objectif est de disposer de :

- Un document unique par unité de travail, établi sur une trame commune
- Une synthèse des risques, de leur qualification
- Une présentation des moyens d'actions de prévention existants
- Une présentation des propositions d'actions avec une priorisation de quelques actions clé

### **1. Bref rappel de la méthode de travail**

Les évaluations sont menées par un groupe de travail animé par un pilote formé à l'évaluation des risques.

Le groupe de travail est constitué dans chaque unité traitée.

Il est composé du responsable de l'unité, du chef d'établissement, de l'assistant de prévention et d'agents volontaires représentatifs des activités.

Il réalise l'évaluation des risques sur le terrain, à l'aide des outils conçus en amont (grilles d'évaluation, fiches de risques...) et élabore une proposition de plan d'actions d'amélioration.

Les plans d'action sont élaborés par les Pôles à partir des propositions des groupes de travail, pour une mise en œuvre selon les priorités définies.

Ces plans d'action alimentent le programme de prévention qui est ensuite soumis pour avis au comité de pilotage du projet et aux instances paritaires, puis soumis pour validation à la commission permanente.

Concernant la poursuite des évaluations des risques dans les collèges, une étude des possibilités de déploiement et de collaboration avec le Rectorat est en cours.

## 2. Plans d'actions réalisés en 2013

Engagée début 2013, la démarche d'évaluation des risques professionnels arrive au terme de sa première phase.

- Sur les 30 unités de travail traitées en 2013, 18 font ont fait l'objet d'une présentation au CHSCT du 28 novembre 2013
- Les 12 autres unités de travail, finalisées au second semestre 2013, ont été présentées lors des CHSCT du 13 mars 2014 et du 12 juin 2014.

### UT présentées au CHSCT du 28 novembre 2013

Pôle	Unités de travail
DGS	Hôtel du Département hors unités spécifiques
PDT	Contrôle des stations d'épuration
PDT	Espaces rivières (Saverne, Haguenau Sélestat) et canal de la Bruche
PEP	Archives Départementales
PEP	BDBR Truchtersheim
PEP	Collège de Barr
PEP	Collège de Bouxwiller
PAT	CTCG Wasselonne
PAT	CTCG Haguenau
PAT	Bac rhénan - Seltz
PAT	Bac rhénan - Drusenheim
PAT	Bac rhénan - Rhinau
PAT	EMB CUS
PAT	EMB Saverne
PAP	Sièges UTAMS Bischheim
PAP	Sièges UTAMS Haguenau
PAP	Sièges UTAMS Sélestat
PR	Colonie/Maison de vacances « Les terrasses » de Wangenbourg

### UT présentées au CHSCT du 13 mars 2014

Pôle	Unités de travail
PEP	BDBR Sarre-Union
PEP	Collège de Schirmeck
PEP	Collège de Schweighouse
PEP	Collège de Lingolsheim
PEP	Collège de Sélestat – Mentel

<b>PAT</b>	CTCG Sélestat
<b>PAT</b>	CTCG Hochfelden
<b>PAT</b>	Imprimerie (HDD)
<b>PAP</b>	CMS Illkirch
<b>PAP</b>	MDPH
<b>PAP</b>	Centres de dépistage

### **UT présentée au CHSCT du 12 juin 2014**

<b>Pôle</b>	<b>Unités de travail</b>
<b>PAT</b>	SPVBR

Le programme de prévention joint au rapport, présente les axes essentiels des plans d'action issus des évaluations des risques professionnels réalisées en 2013.

### **Le calendrier 2014 :**

<b><u>1</u></b>	<b>Préparation et formation des acteurs</b>	<b>Mars - avril</b>
<b><u>2</u></b>	<b>Evaluations sur le terrain (20 unités de travail)</b>	<b>Avril - juin</b>
<b><u>3</u></b>	<b>Relecture, finalisation et synthèse</b>	<b>Juillet - août</b>
<b><u>4</u></b>	<b>Présentation aux pôles</b>	<b>Septembre- octobre</b>
<b><u>5</u></b>	<b>Présentation en CHSCT</b>	<b>Novembre</b>

### **Le financement du projet : 2<sup>ème</sup> appel de fonds**

La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) à travers son Fonds National de Prévention, accompagne financièrement les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets de prévention des risques professionnels.

L'aide financière porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes intervenant durant la démarche:

- Constitution du dossier
- Recueil de données, analyse des situations de travail, recherche de solutions
- Elaboration du plan d'actions, mise en œuvre des changements, évaluation

Le Fonds national de Prévention a accordé une subvention de 48 000 € pour l'ensemble du projet. Un acompte de 40 %, soit 19 200 € a été versé en 2013.

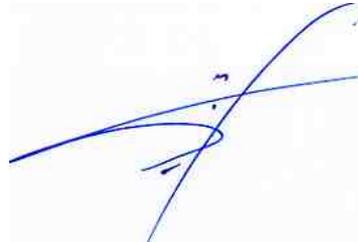
Pour déclencher le versement du solde de la subvention, le programme de prévention ci-joint est soumis à la commission permanente pour validation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, valide la démarche d'évaluation des risques professionnels engagée pour les personnels du Conseil Général du Bas-Rhin, l'élaboration du Document unique et le plan d'actions qui en découle.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL